
Le secteur des services

Le commerce des services entre le Canada et les États-Unis représente maintenant une part importante de l'ensemble du commerce entre les deux pays. Il inclut les services tels que les services d'ingénierie et autres services de consultation, les services informatiques et connexes, et toute une série de services spécialisés et financiers.

Conscients de l'importance du commerce des services pour la création d'emplois et la production plus efficace de biens et d'autres services, le Canada et les États-Unis ont négocié le premier accord commercial assorti d'obligations dans ce secteur.

Le commerce des services se fait de diverses façons. L'Accord tient compte des divers procédés de vente de services

et comprend donc des dispositions spéciales concernant certaines industries, la reconnaissance réciproque éventuelle des qualifications professionnelles, le mouvement transfrontalier du personnel chargé d'assurer certains services, et l'investissement dans des firmes productrices de services. En outre, il contient des dispositions distinctes en ce qui concerne les services financiers. L'Accord s'applique seulement aux services visés dans l'Annexe 1408 du chapitre s'y rapportant. Il ne couvre pas les autres services comme les services assurés par le gouvernement, les services de télécommunications de base et les services de transport. Il ne couvre pas non plus les services culturels, sauf dans le cas de quatre exceptions mineures.